

Début des inscriptions le lundi 18 juillet 2016

Horaire ouverture bureau

8h15 à 14h00 – Lundi, Mardi, Jeudi.
8h15 à 12h30 – Mercredi et Vendredi.

Aucunes inscriptions ou réinscriptions aux activités de la CTOS ne seront effectuées sans régularisation des repas impayés.

Pièces à fournir

L'un des parents ou le tuteur légal doit obligatoirement se présenter lors de l'inscription de l'enfant.

Pour une nouvelle inscription et une réinscription à la restauration scolaire

Obligatoire:

1. Fiche de renseignement à remplir plus la Fiche Sanitaire de Liaison
2. 1 photo d'identité récente de l'enfant (pour une nouvelle inscription ou l'entrée en classe CP)
3. Photocopie intégrale du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
4. Photocopie d'une pièce d'identité de l'un des parents (mère, père) ou tuteur (trice)
5. Photocopie de la carte d'allocataire (CAF) si vous en êtes bénéficiaire
6. Photocopie d'un justificatif de domicile (électricité, eau ou téléphone)
7. Attestation d'assurance en responsabilité civile de l'enfant pour l'année scolaire 2016/2017
8. Photocopie du carnet de vaccinations (pages 90 à 93)
9. Attestation d'inscription du Bureau des Ecoles (pour une nouvelle inscription ou l'entrée en classe CP)
10. Frais d'inscription par enfant 8 € pour la cantine

Si votre enfant participe au Périscolaire

1. Formulaire Périscolaire de la CTOS à remplir
2. Frais d'inscription annuel par enfant 10 € pour le périscolaire

Vous pouvez récupérer les formulaires au bureau des inscriptions à Marigot à partir du mois de juin 2016 ou le télécharger sur le site de la Com de Saint Martin au mail suivant :

LA DIRECTION DE LA CTOS